



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le 20/11/2024

ID : 081-218102572-20241118-2024DEL47-DE



**Date de la convocation :**  
12 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 24/47

**Membres Présents :**

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Camille DEMAZURE, Franck GALINIÉ, Béatrice ALAUX, Nathalie COUVREUR, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLET, Vincent MARTY, Georges MASSON, Patrick SIRVEN,

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 22  
Délégation de vote : 2  
Absents : 5

**Membres excusés :**

Dalila GHODBANE pouvoir à Benoît JALBY  
Patricia RAINESON pouvoir à David DONNEZ

**Membre(s) absent(s) :**

Emile DELPOUX, Christophe TAUZIN, Patrick MARIE, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

**Secrétaire :** Thierry CAYRE

Le quorum est atteint.

**Objet de la délibération**

**CONVENTION  
ECOLE ET CINEMA  
2024-2025**

Dans le cadre de la *politique commune d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit du jeune public*, politique initiée par les Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale, le Département du Tarn, la Direction régionale de l'action culturelle Occitanie et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale ont chargé, par convention triennale, la structure culturelle Média-Tarn de la coordination générale de l'action « *Plan Ciné-Tarn* » déclinée en différentes opérations départementales dont celle dite *École et cinéma*.

Les dispositions de la Loi NOTRe du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, modifient les compétences des départements en matière de culture désormais partagées entre les communes, les départements et les régions.

C'est à ce titre que la présente convention vient fixer les modalités de mise en œuvre d'une *Contribution financière municipale annuelle* visant à assurer une participation financière des communes aux coûts de gestion et d'organisation de l'opération *École et cinéma* coordonnée par la structure Média-Tarn.

Cet engagement de la Commune se traduit par le versement à Média-Tarn d'une *Contribution financière municipale annuelle* fixée à : 1,50 € par an et par élève inscrit pour l'opération Ecole et Cinéma et 1.00 € par an et par élève inscrit pour l'opération Maternelle au cinéma.

Elle est établie sur la base du *nombre d'élèves inscrits* à l'opération *École et cinéma* par l'équipe éducative des écoles de la Commune. Pour l'année 2024-2025, seule l'école René Rouquier s'est inscrite. Ce sont 107 enfants de l'école élémentaire.

**Le CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**IL EST PROPOSÉ** d'autoriser le Maire à signer la convention énoncée ci-dessus.

Le Maire

David DONNEZ



Le secrétaire de séance

Thierry CAYRE

**Votes :**  
*Adopté à l'unanimité*